



Notification de refus de la nationalité française

Par **moulefera abdelkrim**, le **02/05/2011** à **12:01**

Bonjour,

salut - je suis fils un ancien combattant soldat sous le drapeau française

12ans de service dans deux année à l'indouchine.

je suis né avant l'indépendance le 21-03-1961 au Maroc

je porte la nationalité algérien résider en Algérie

-je fais un demande de nationalité française au tribunal chargé des français né et établer hors de France.

j'ai reçu une notification de refus merci

Par **amajuris**, le **02/05/2011** à **13:51**

bjr,

quelle est votre question ?

cdt

Par **mimi493**, le **02/05/2011** à **17:47**

Vous ne pouvez acquérir la nationalité française en ne vivant pas en France (sauf dans un seul cas par le mariage).

Si vous avez demandé un CNF pour constater que vous avez déjà la nationalité française, il

faut prouver que votre père n'a pas perdu la nationalité française à l'indépendance de l'Algérie
(le fait qu'il ait servi dans l'armée de son pays n'apporte rien)